



# 1 nom de crédit / 2 sur le logement -- Protection

Par Romu49, le 06/02/2017 à 17:50

Bonjour.

Mon amie et moi, souhaitons devenir propriétaire d'une maison neuve.  
Nous avons été voir la banque, qui propose une enveloppe pour moi uniquement (ma compagne étant pour eux 'une charge financière' sur le projet)

Je souhaiterais que la maison soit au deux noms (moitié-moitié) sans pour autant mettre l'un au l'autre dans le risque. Ma compagne me versera mensuellement 50% du crédit environ (selon les rentes de ces missions ou autre), durant la période du remboursement.

le but est de ce protéger des situations suivantes (même si je ne souhaite pas quelles arrivent) :

- Quelle se sente en sécurité chez Nous (Phrase : "dégage de la t'es chez moi")
- Que je sois couvert si elle décide de partir avant la fin du remboursement (Phrase : "Je te quitte, et même si je t'ai donner que 10000€, la moitié de la maison est a moi")

Je voudrais savoir si il était possible, au prêt d'un notaire, une séparation de bien progressive (commencer a 100% vs 0% puis au fil du temps 90% vs 10%, puis finalement 50% vs 50%) ?  
Est-ce que une reconnaissance de dette d'une valeur de 50% du prêt peut être "enregistrer" lors du passage chez le notaire ?

Peut-être faisons nous fausse route, et il y a d'autre piste a étudier ?

Merci d'avance, car nous bloquons la dessus